

COMMUNE DE PONTORSON

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

<p><b>En exercice :</b> 29</p> <p><b>Présents :</b> 20 pour 2023/25 à 2023/26 21 à partir de 2023/27 22 à partir de 2023/28</p> <p><b>Procurations :</b> 2 de 2023/25 à 2023/27 3 à partir de 2023/28</p> <p><b>Votants :</b> 22 pour 2023/25 à 2023/26 23 à partir de 2023/27 25 à partir de 2023/28</p> <p><b>Date de convocation :</b> 5/05/2023</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le onze mai à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André-Jean BELLOIR, Maire.</p> <p><u>Membres présents</u> : M. BELLOIR André-Jean, M. BICHON Vincent, Mme COLLIN Armelle (arrivée à 20 h 34), M. DECHANCÉ Eric, Mme DELÉPINE Véronique, M. DENOT André, Mme Desgranges Noelle, Mme DOBETZKY Christelle, M. DUPRÉ Frédéric, Mme FAUCONNIER Sylvie, M. FOURRÉ Johnny, Mme GARDIN Isabelle, M. GEORGES Arnaud (arrivé à 20 h 36), M. GROMELLON Jacques, Mme GUÉRIN Monique, M. ROBERT Daniel, M. ROBIDEL Sébastien, Mme ROGER-THÉAULT Valérie, M. ROYER Philippe, M. RUAUX Christophe, Mme SCHVAN Nicole, Mme TRINCOT Rachelle.</p> <p><u>Absents</u> : Mme BOUVIER Myléna, Mme CHAUVIN Véronique (pouvoir à M Fourré), Mme CLEMENT-DEROYAND Katia (pouvoir à M Georges), M. DELAMARCHE Vincent, Mme LEGENDRE Céline, M. MOUBECHÉ Damien), M. PAYEN Jérôme (pouvoir à M Desgranges)</p> <p>Secrétaire de séance : M DECHANCÉ</p>
---	---

Le procès-verbal de la réunion précédente ne faisant pas l'objet d'observations est adopté à l'unanimité

2023/25	Approbation du compte de gestion 2022 du budget principal
---------	---

Vu les résultats du compte de gestion 2022 du budget principal présentés par M. Bichon  
Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 26 avril 2023,

Résultats budgétaires de l'exercice

14700 - PONTORSON

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 089 514,45	5 789 969,89	14 879 484,34
Titres de recette émis (b)	5 717 584,40	5 176 704,61	10 894 289,01
Réductions de titres (c)	27 058,34	120 828,16	147 886,50
Recettes nettes (d = b - c)	5 690 526,06	5 055 876,45	10 746 402,51
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 089 514,45	5 789 969,89	14 879 484,34
Mandats émis (f)	5 309 603,65	4 149 816,19	9 459 419,84
Annulations de mandats (g)	118 782,30	253 504,69	372 286,99
Depenses nettes (h = f - g)	5 190 821,35	3 896 311,50	9 087 132,85
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	499 704,71	1 159 564,95	1 659 273,66
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

19703 - PONTORSON

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-14 180,08		499 704,71		485 524,63
Fonctionnement	2 102 541,36	982 781,98	1 159 568,35		2 279 328,33
<b>TOTAL I</b>	<b>2 088 361,28</b>	<b>982 781,98</b>	<b>1 659 273,66</b>		<b>2 764 852,96</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
14782-PONTORSON HABITAT					
Investissement	-267 707,14		32 044,31		-235 662,83
Fonctionnement	-64 076,22		27 255,19		-36 821,03
<b>Sous-Total</b>	<b>-321 783,36</b>		<b>59 299,50</b>		<b>-262 483,86</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-321 783,36</b>		<b>59 299,50</b>		<b>-262 483,86</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 766 577,92</b>	<b>982 781,98</b>	<b>1 718 573,16</b>		<b>2 502 369,10</b>

M. Bichon explique qu'il y a une différence d'environ 5 000 € avec les résultats présentés précédemment.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2022 du budget principal

2023/26	Election du président de séance pour le vote des comptes administratifs
---------	---

Vu la proposition de M. le Maire d'élire M. Bichon, président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, élit M. Bichon Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2022 de la Commune de Pontorson

2023/27	Approbation administratif 2022 du budget principal
---------	--

Vu les résultats du compte administratif 2022 du budget principal, conformes aux résultats du compte de gestion présentés par M. Bichon

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 26 avril 2023,

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 896 311,50	G	5 055 880,45
	Section d'investissement	B	5 190 821,35	H	5 690 526,06
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 119 759,38 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	14 180,08 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	9 101 312,93	= G+H+I+J	11 866 165,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	866 878,37	L	1 721 632,44
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	866 878,37	= K+L	1 721 632,44
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 896 311,50	= G+I+K	6 175 639,83
	Section d'investissement	= B+D+F	6 071 879,80	= H+J+L	7 412 158,50
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	9 968 191,30	= G+H+I+J+K+L	13 587 798,33

Monsieur le Maire quitte la salle de conseil, M. Bichon préside la séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le administratif 2022 – budget principal

2023/28	Budget principal : rectification de l'affectation de résultat
---------	---

Monsieur le Maire entre en séance et préside la séance

Vu la délibération 2023/11 du 30 mars 2023 affectant par anticipation les résultats 2022 du budget principal,

Vu les résultats définitifs du compte de gestion et du compte administratif du budget principal 2022, Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 26 avril 2023,

Arrivée de Madame Collin

*Monsieur Bichon donne le détail des lignes comptables ayant conduit aux rectifications : la différence est essentiellement due à une recette attribuée à tort à la Commune de Pontorson, au double paiement d'une facture de maintenance de photocopieur, à l'encaissement d'une recette de taxe sur l'électricité dont le justificatif n'avait pas été reçu par la Commune en temps voulu. Monsieur Dechancé demande des précisions sur les factures et les modalités de traitement par les services depuis la mise en place de la dématérialisation.*

Considérant qu'il est nécessaire de rectifier l'affectation des résultats de la façon suivante

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de rectifier la reprise des résultats validée précédemment

Compte 002 (Recette de fonctionnement) - 5 334.26 €

2023/29	Budget principal : décision modificative 1
---------	--

Arrivée de M. Georges

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 26 avril 2023,

Considérant qu'afin de pouvoir modifier l'affectation du résultat et de disposer du montant nécessaire pour voter les subventions proposées par les commissions, il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires du budget principal 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier le budget principal 2022 de la façon suivante :

- Compte 002 reports recettes de fonctionnement : -5 334.26 €
- Compte 65748 subventions aux organismes de droit privé : + 5 000 €
- Compte 7411211 : dotation de solidarité rurale, fraction bourgs centre : + 10 334.26 €

2023/30	Approbation du compte de gestion 2022 du budget annexe lotissements à vocation habitat
---------	--

Vu les résultats du compte de gestion 2022 du budget annexe lotissements à vocation habitat  
Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 26 avril 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe lotissements à vocation habitat

2023/31	Approbation du compte administratif 2022 du budget annexe lotissements à vocation habitat
---------	---

Vu les résultats du compte administratif 2022 du budget annexe lotissements à vocation habitat, conformes aux résultats du compte de gestion  
Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 26 avril 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le administratif 2022 – budget annexe lotissements à vocation habitat

2023/32	Attribution de subventions aux associations
---------	---

Vu l'avis des commissions éducation jeunesse sports, évènementiel animation, affaires sociales réunies le 3 mai 2023  
Vu les demandes de subventions présentées par Mme Dobetzky, M. Royer, Mme Schvan en fonction de leur délégation

Monsieur le Maire ajoute que les pontorsonnades étaient programmées tous les deux ans, que la Communauté d'agglomération a valorisé dans le calcul de l'attribution de compensation la somme correspondant au cout supporté précédemment. M. Dechancé précise que la Commune versait à l'origine une subvention à l'office de tourisme à l'initiative de la manifestation. La ligne de subvention mentionnée pour le chœur de la baie est de zéro euro car la subvention a déjà été accordée à l'association pour la période 2022/2023, objet également de la présente demande. Monsieur le Maire rappelle que la Commune a voulu maintenir les aides aux associations tout en faisant preuve d'équité et en tenant compte des ressources des associations. Concernant l'amicale laïque, M. Royer précise que l'activité nécessitant la plus de subvention est l'escalade. Le club canin de l'archange n'organise plus le concours qui donnait lieu à versement d'une subvention, compte tenu du fonctionnement qui s'apparente davantage à celui d'une entreprise, les commissions considèrent que l'activité n'est pas subventionnable, le fonctionnement est similaire à celui du centre équestre par exemple. Monsieur Gromellon regrette la disparition du véloclub de Pontorson. Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit facturer aux associations les mises à disposition d'agents communaux, cela permet d'améliorer la transparence des comptes des associations. Monsieur Dechancé pense qu'il y a une différence de cout en fonction de la nature de l'employeur (cotisations différentes). Monsieur Fourré demande si les associations comme l' USP ou l'amicale laïque ont des subventions d'autres collectivités. Monsieur Gromellon demande qui gèrera le skate park, M. le Maire répond qu'il sera en accès libre. Interrogé par M. Dechancé, M. le Maire répond qu'il y a environ 5 parcelles disponibles aux jardins familiaux. Madame Dobetzky indique que toutes les associations ne demandent pas de subvention. Monsieur le Maire conclut en indiquant que si une association a un projet particulier elle peut contacter la Commune et rappelle que le versement de la subvention sera suspendu si l'association ne communique pas d'information aux services.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue les subventions conformément au tableau annexé
- autorise M. le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

2023/33	Appel à projet FEDER pôle d'échanges multimodal
---------	---

Vu l'avis favorable des commissions aménagement du territoire, environnement, travaux et finances réunies le 26 avril 2023,

Vu la délibération 2021/13 portant sur les autorisations de programme crédits de paiements,

Vu le projet de pôle d'échanges multimodal de Pontorson et notamment son plan de financement prévisionnel,

Vu l'appel à projets relatif à « Pôles d'échanges multimodaux » dans le cadre du programme opérationnel 2021 – 2027 FEDER FSE + FTJ Normandie.

Considérant que l'étude urbaine dans le cadre de la requalification du quartier de la gare a permis de définir un préprogramme indispensable à la formalisation des besoins et des attentes que ce soit dans le cadre du projet du Pôle d'Echanges Multimodal ou sur les espaces proches de celui-ci et notamment sur les liaisons avec les services, les rues commerçantes, les zones d'habitats et les espaces de loisirs,

Considérant que le projet du Pôle d'Echanges Multimodal est en cours de formalisation par la maîtrise d'œuvre,

La Commune souhaite répondre à l'appel à projet FEDER qui serait publié courant mai 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de répondre à l'appel à projets relatif à « Pôle d'Echanges Multimodaux » dans le cadre du programme opérationnel 2021 – 2027 FEDER FSE + FTJ Normandie.

*Monsieur Dechancé rappelle qu'il faudrait anticiper les études sur d'autres projets pour être prêts à déposer des demandes de subventions lorsque les appels à projets paraissent. Monsieur le maire répond que c'est pour cela que la Commune réalise des diagnostics énergétiques. M. Dechancé souhaiterait que davantage de bornes de recharge de véhicules électriques soient implantées dans le centre-ville. Monsieur le maire et Monsieur Royer répondent que des bornes sont prévues, que le SDEM prépare un schéma départemental mais qu'il faut éviter les voitures tampon à proximité des commerces et veiller aux renforcements électriques, coûteux, que nécessitent le déploiement des bornes. A l'avenir, le déploiement sera sans doute réalisé par des opérateurs privés.*

2023/34	Lotissements de Philipotte : convention préalable avec le SDeau 50 en vue de la demande d'intégration au patrimoine syndical du réseau d'eau potable
---------	--

Vu le projet de convention proposé par le SDEAU 50

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention préalable en vue de l'intégration du réseau d'eau potable des lotissements de Philipotte au patrimoine du syndicat

*Interrogé par M. Fourré, M. le Maire répond que le SDeau 50 ne verse pas de redevance d'occupation du domaine public.*

**Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme.**

**Éric DECHANCÉ**  
Secrétaire de séance



**André-Jean BELLOIR**  
Maire de PONTORSON

